



## Rapport du Workshop

Workshop international – La contribution de la justice constitutionnelle pour la démocratisation de l’Afrique de l’Ouest francophone  
24-25 Mai, Justus-Liebig-Universität Giessen

# JUSTICE CONSTITUTIONNELLE ET PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION EN AFRIQUE DE L’OUEST \

*Malgré les réussites des périodes de la démocratisation dans les années 1990, la consolidation des structures démocratiques et constitutionnelles constitue toujours un grand défi aux Etats de l'Afrique de l'Ouest. De plus, on observe dans ce processus de grandes différences entre les États dans la région. Notre Workshop a pour but d'analyser le rôle des juridictions constitutionnelles, qui sont établies dans la transition démocratique dans les vingt dernières années. Nous nous intéressons particulièrement aux fonctionnements différents et les modalités institutionnelles, en posant la question si et comment les juridictions constitutionnelles ont aidé à la démocratisation de ces pays.*

Les 24. et 25. Mai 2013 le workshop international intitulé : **Atelier de recherche « Le défi de la démocratisation et le rôle des Cours Constitutionnelles – La justice constitutionnelle en Afrique de l'Ouest francophone »** s'est tenu au centre du congrès de l'université de Giessen, le château Rauischholzhausen. L'atelier de recherche était un élément central du projet **« Justice constitutionnelle et processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest francophone - Étude de droit constitutionnel comparé »**, financé par la communauté des recherches scientifiques allemandes (Deutsche Forschungsgemeinschaft DFG). Prof. Dr. Thilo Marauhn, Prof. Dr. Brun-Otto Bryde et Chadidscha Schoepffer, M.J.I. (avec le soutien des autres collaborateur(e)s du projet) ont initié et dirigé le workshop. Le projet consiste à faire des études et établir des rapports comparatifs analysant le rôle des juridictions constitutionnelles dans les États francophones de l'Afrique de l'Ouest (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

La réalisation du Workshop n'a été possible sans le soutien de la DFG ; de plus, grâce à l'aide d'Hanns Seidel Stiftung Westafrika (fondation politique), Gießener Hochschulgesellschaft, der Juristischen Studiengesellschaft Gießen e.V. et l'office aux affaires étrangères de l'université de Gießen (Akademisches Auslandsamt).

L'atelier de recherche a traité des sujets divers dans le domaine de la justice constitutionnelle et du processus de démocratisation dans l'espace ouest africain.

Le Workshop a été d'un énorme succès et a apporté une contribution importante à la recherche juridique de l'Afrique en se concentrant sur une

région un peu négligée dans les travaux de recherches juridiques allemands.

Des chercheurs des pays africains et européens se rencontraient ici, pour discuter des questions actuelles avec la méthode des *tables-rondes*: des différentes séances s'occupant des sujets individuels avec de brèves présentations suivie de vives discussions.

Le workshop était en anglais et en français – la traduction des deux langues étant fournie au cours de l'atelier par des interprètes bien qualifiés. Cette approche a beaucoup amélioré la communication et a contribué à une compréhension réciproque du contenu et aussi à une participation active aux discussions.



Le premier roundtable „**Constitutional Courts in the system of powers**“ (**cours constitutionnelles dans le système des pouvoirs**) soulignait le rôle des juridictions constitutionnelles dans la cohabitation des pouvoirs, en particulier la séparation des pouvoirs et la mise en exergue d'un pouvoir exécutif très fort.

Au premier plan on traitait les données de la région, spécialement les données du droit constitutionnel et des questions politico-constitutionnelles. La question prioritaire était de savoir si et comment les cours constitutionnelles peuvent avoir joué un rôle conciliateur et stabilisateur du processus de la construction de l'Etat de droit et de démocratisation.

Le deuxième roundtable „**Constitutional Courts and management of crises**“ (**Cours constitutionnelles et le management des crises**) traitait les situations de crise concernant le droit constitutionnel et la politique. Les discussions portaient notamment sur les moyens d'action des juridictions constitutionnelles en matière de résolutions des crises politiques.

La question, comment les constitutions du renouveau démocratique des années 90 ont prévu la gestion des crises de la démocratie. Quand et comment les cours constitutionnelles ont-elles contribué à la résolution de ces crises?

Déclenchant le troisième roundtable „**Activism and self-restraint of Constitutional Courts**“ (**activisme et l'auto- restriction de leur rôle par les juridictions constitutionnelles**), les constitutionnalistes de la région essayaient à ce stade de répondre à la question, si les cours constitutionnelles doivent intervenir par une interprétation extensive même si les compétences conformes ne sont pas explicitement prévues dans les constitutions.

En discutant les divers rôles et l'auto-perception des cours constitutionnelles, la cour constitutionnelle du Bénin était à maintes reprises citée comme exemple d'une juridiction très active et proactive ; et le conseil constitutionnel du Sénégal comme exemple d'une juridiction qui a une perception restrictive de sa propre compétence.

Ensuite, les discussions portaient sur les défis actuels et les perspectives du rôle des cours constitutionnelles dans la région. Entre autres, une comparaison des questions déjà traitées était faite pour en dégager les déficits. De plus, les participants se sont penchés sur le développement des juridictions constitutionnelles à l'avenir.

Une précision importante était faite sur les attentes très fortes aux juges constitutionnels qui ont une tâche très délicate.

Lors de l'introduction des juridictions autonomes spécialisées dans les années 90, les objectifs se ressemblaient beaucoup. Jusqu'ici, les modalités ont diversifié à cause des conditions historiques et politiques très différentes. Actuellement, l'éventail se balance entre des cours constitutionnelles très fortes, comme celle du Bénin qui était même critiquée à cause de son attitude très activiste, et des cours constitutionnelles qui n'existent pas encore, comme celle de la Guinée.

Les participants à l'atelier étaient unanimes sur le rôle des juridictions constitutionnelles comme des acteurs très importants dans le processus de la démocratisation.

Ce qui pose de problèmes, c'est l'encadrement institutionnel dans beaucoup de pays: il n'y a pas des bases institutionnelles explicites concernant les tâches des juridictions constitutionnelles dans certaines branches importantes.

Alors, beaucoup de juges constitutionnels se posent la question, comment ils peuvent prendre une décision, sans dépasser les limites fixés par la constitution.

En outre, on découvrait un autre défi majeur: la politisation du processus de nomination des juges et la dialectique entre légitimation démocratique et autonomie de la juridiction constitutionnelle.

La dernière roundtable, s'appuyant sur des expériences pratiques et des expériences dans d'autres projets similaires concluait les travaux de la conférence internationale.

L'atelier a permis surtout de créer un réseau international des constitutionnalistes les plus avisés de la région. Un échange continu et des projets en commun à l'avenir sont ainsi envisagés.

Les scientifiques de l'université Abomey-Clavi Bénin en particulier s'intéressent beaucoup à une coopération renforcée avec l'université de Giessen.

Le workshop terminait la phase première du projet « **Justice constitutionnelle et processus de**

**démocratisation en Afrique de l'Ouest francophone - Étude de droit constitutionnel comparé»** et introduit la phase deuxième du projet : les collaboratrices du projet vont compléter leurs résultats scientifiques avec les résultats du workshop. En plus, l'équipe du projet va rédiger et publier les premiers rapports des pays.

Les résultats d'ateliers vont être publiés sur notre site web avec des autres publications de notre projet.

S'il vous plaît, contactez nous:  
ConstCompAfrique@recht.uni-giessen.de

